

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 13 au dimanche 19 août 2018



POLICE
RIVIERA

324 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

63 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT



SDIS
RIVIERA

14 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



La Tour-de-Peilz



19.08.2018 – 1400 : accident de circulation

Des dégâts sur une clôture au début du chemin de la Paisible sont constatés. Il s'agit d'un accident de la circulation avec fuite. Suite à une enquête de voisinage, le véhicule a pu être identifié.



Montreux



15.08.2018 – 2206 : demande d'assistance, ivresse et scandale sur la voie publique

Une personne informe la Police qu'un homme est au sol suite à une bagarre au parc du Pierrier à Clarens. Une fois sur place, les policiers mandatent Ambulance Riviera pour prendre en charge cette personne légèrement blessée. Cet individu, sous l'influence de l'alcool, refuse de sortir du parc dans l'attente de l'ambulance et insulte les policiers. Montrant une résistance active, il est maîtrisé et amené au poste de Clarens. Après consultation des ambulanciers, il est transporté à l'Hôpital Riviera-Chablais pour subir des examens plus approfondis sous escorte policière. Une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal est adressée à l'autorité compétente.



17.08.2018 – 2350 : infractions à la Loi sur la circulation routière

Lors d'une patrouille motorisée, les policiers remarquent une voiture accélérant fortement sans raison et dépassant de manière dangereuse. L'automobiliste est intercepté et le conducteur reconnaît partiellement les faits. Il est dénoncé à l'autorité compétente.



18.08.2018 – 0020 : trouble de la tranquillité et infraction aux règlements communaux

Lors d'une patrouille au centre-ville de Montreux, des policiers portent leur attention sur un bruit de musique élevé proche d'un immeuble. Sur place, ils abordent deux individus et leur demandent de baisser le volume de la musique. Adoptant un comportement peu coopératif, le principal auteur des nuisances sonores est finalement identifié avant d'être informé d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



St-Légier – La Chiésaz



16.08.2018 – 2130 : Ivresse non qualifiée, infractions à la Loi sur la circulation routière

Dans le giratoire du Genévrier, sur la route d'Hauteville, une voiture se rabat sur la voie empruntée par une voiture de police, sans indiquer son changement de direction. Les policiers sont contraints d'effectuer un freinage pour éviter de percuter la voiture. Le conducteur circule avec un téléphone portable à l'oreille et un sandwich dans l'autre main, tout en portant des lunettes de soleil. Après un test à éthylomètre positif, cette personne est informée d'une dénonciation à l'autorité compétente.



Vevey



13.08.2018 – 2340 : trouble de la tranquillité

Sur sollicitation pour des nuisances, les policiers se rendent au pied d'un immeuble à l'avenue de la Gare. Ils constatent de la musique hip-hop diffusée à haut volume ainsi que des éclats de voix provenant d'un appartement. Ils rentrent en contact avec le locataire de l'appartement concerné et l'informent d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



14.08.2018 - 0415 – pollution ferroviaire

Une machine de chantier ferroviaire perd de l'huile hydraulique sur les rails d'une ligne de trafic régional. Six pompiers de Vevey sont mobilisés avec un camion de lutte contre les éléments chimiques. Ils traitent la zone avec un produit biologique dégradant la pollution. Ils participent au nettoyage des rails pour permettre la reprise du trafic ferroviaire.



16.08.2018 - 1125 – pollution lacustre

Une citoyenne constate la présence dans l'eau, face au quai Perdonnet, d'une substance blanchâtre sur une surface d'environ 400 m², du type d'une peinture à dispersion. Les contrôles effectués par l'officier de service alarmé montrent l'absence de dangers pour la faune et l'environnement. Il est décidé de renoncer à l'utilisation de moyens de pompage et de récolte du produit. L'auteur de cette pollution n'est pas retrouvé.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
09.08.18	Clarens, rue du Lac	60 km/h	71 km/h	*	81	*
10.08.18	Montreux, av. de Belmont	40 km/h	67 km/h	5177	5	0.096%
10.08.18	Montreux, av. de Belmont	40 km/h	72 km/h	4822	5	0.10%
13.08.18	Vevey, bd Paderewski	30 km/h	49 km/h	*	22	*
13.08.18	Vevey, av. Général Guisan	50 km/h	63 km/h	*	2	*
14.08.18	La Tour-de-Peilz, rue d'Entre-deux-Villes	50 km/h	65 km/h	*	16	*
14.08.18	Vevey, av. de Gilamont	50 km/h	66 km/h	*	17	*
16.08.18	Veytaux, av. de Chillon	50 km/h	67 km/h	*	83	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Jongny, Rte de Châtel-St-Denis (hauteur adm. communale)	50 km/h	19'943	1	33	0.170%
Jongny, Rte de Châtel-St-Denis (hauteur Combettaz)	50 km/h	4'221	0	206	4.880%
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	29'180	8	73	0.277%
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	30'545	37	45	0.268%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	14'793	25	0	0.168%